

COMMUNE DE **L**UZE
CONSEIL **M**UNICIPAL

Séance du 21 Janvier 2019

Liste des présents:

ABRY Jacques, STEIB Éric, VALLADONT Carole, DUHOUX Gilbert, ROESS Odile, ,
VAILLAUD-PREVOT Émeline, DAYMA Vaimiti, RONCONI Aurélie, TOZZI David,
SURLEAU Étienne, GRESSARD Jean-Paul

Excusés: VUERLI Sandrine, ROBERT Julien, LISTRAT Serge

Ordre du jour:

- Demandes de subventions à la commune
- marché de travaux sur réseaux assainissement et eaux pluviales
- Optimisation de l'installation d'éclairage public
- Opérations à soumettre à la DETR
- Caution pour location du local de distillation
- Admission de créances en non-valeur
- Participation au grand débat national?
- Divers

Le maire Jacques Abry ouvre la séance.

- Demandes de subvention: ont été faites à la commune, des demandes de subvention de l'Association Française de la Sclérose en Plaque, Institut Pasteur. Il a été décidé à l'unanimité de ne pas donner suite, seule a été acceptée une attribution à la Taxe d'apprentissage de l'institut Pasteur.

- Marché de travaux sur réseaux assainissement et eaux pluviales: le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à passer un marché auprès de la société Maillard afin de procéder au raccordement du lotissement du Domaine Montfaucon à la RD116.

- Optimisation de l'installation de l'éclairage public: en lien avec le SIED, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le remplacement de l'éclairage public actuel par un éclairage à LED. La commune pourra bénéficier à ce titre d'une subvention du SIED à hauteur de 80%. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Concours DETR: consultation du conseil municipal afin d'effectuer un appel à projets 2019. Il est proposé par Mr Duhoux, l'achat d'un broyeur. Toutefois, l'achat de ce matériel n'est pas prévu dans ce cadre. Le maire propose de monter un projet d'amélioration du numérique pour l'école, notamment des tableaux interactifs. Cette proposition est retenue à l'unanimité par le conseil

municipal.

- Caution pour le local de distillation: à l'heure actuelle, lors de la remise ou du retour des clés, aucun état des lieux du local n'est fait. Depuis quelques temps, des dégradations et des revendications par des utilisateurs ont été faites. Il est proposé de mettre en place et d'afficher un Règlement Intérieur précis dans le local et le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place d'une caution d'un montant de 100, qui sera restituée après état des lieux.

- Admission de créances en non-valeur: annulation de titres demandée par le percepteur pour 15 Euros, non réglé par Orange. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'abandon au titre.

- Grand Débat National: un cahier de doléances est disponible en mairie. Il est proposé d'attendre quand à l'organisation d'un débat car il y a peu de demande pour l'instant.

- Divers:

- Suite à la demande d'un particulier, le conseil municipal se prononce en faveur du demandeur et l'autorise à changer la dénomination de son adresse. Le terme « chemin en queue de main » étant trop évocateur, il est autorisé à procéder au changement d'adresse (Rue de la chouette) et d'engager les démarches de changement de place de sa boîte aux lettres.
- Demande d'utilisation de la MTL une fois par trimestre pour des séances de yoga du rire. Cette demande est acceptée à l'unanimité et le conseil vote un tarif de 100 Euros pour l'ensemble des séances.
- Un courrier a alerté le conseil municipal sur les vitraux cassés du temple. Les oiseaux pénètrent dans le bâtiment, provoquent des dégâts, sans compter sur les intempéries. Ce courrier a été pris en compte et des travaux de réparation vont être engagés.
- Personnel communal : réflexion est faite sur la création d'un nouveau poste d'agent communal.
- Remarque du conseil municipal quand à la ZA éventuelle. Le maire rassure le conseil municipal car ce projet est toujours en réflexion car il dépend du PLUI qui n'a pas évolué.

Fin de la séance à 22h15

Le Maire
Jacques Abry